

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 31275**

### Intitulé

BP : Brevet professionnel Menuisier aluminium-verre

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE Modalités d'élaboration de références : CPC n° 5	Recteur de l'académie, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

### Niveau et/ou domaine d'activité

**IV (Nomenclature de 1969)**

**4 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

233 Bâtiment : finitions

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire de ce diplôme est amené à préparer sa réalisation dans l'étude, la préparation, l'organisation de fabrication et la mise en oeuvre sur chantier.

Ses activités sont liées à la production, la mise en oeuvre et la maintenance d'ouvrages tels que : menuiseries extérieures, garde-corps, portails, produits verriers, vérandas, façades légères, fermetures, occultations et protections solaires, etc... dans les secteurs de la fabrication d'ouvrages du bâtiment en aluminium ou en PVC, travail du verre et mise en oeuvre sur site d'ouvrages du bâtiment en aluminium, PVC ou tout produit verrier pour enveloppe du bâtiment ou agencement.

Les compétences acquises par le titulaire du diplôme sont celles décrites dans l'ensemble des blocs de compétences.

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Entreprises de toutes tailles du secteur industriel ou artisanal qui fabriquent et installent des ouvrages du bâtiment en aluminium, verre et matériaux de synthèse.

Menuisier (PVC, Alu, métal), façadier, fenestrier, vérandaliste, métallier-poseur

### Codes des fiches ROME les plus proches :

**F1607** : Pose de fermetures menuisées

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

- Etude, préparation et suivi d'un ouvrage
- Fabrication et mise en oeuvre d'un ouvrage en aluminium ou PVC-
- Fabrication d'un ouvrage de miroiterie
- Réalisation et suivi des ouvrages en entreprise : présentation d'un rapport d'activités
- Mathématiques
- Expression et connaissance du monde
- Langue vivante étrangère

#### Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 31275 - U10 Etude, préparation et suivi d'un ouvrage	<ul style="list-style-type: none"><li>- rechercher des informations</li><li>- Décoder les données du dossier de construction</li><li>- Choisir et adapter des solutions techniques</li><li>- Adapter et compléter les plans d'exécution</li><li>- Effectuer des tracés et gabarits de formes complexes</li><li>- Etablir les besoins en matériau, matériel et main d'oeuvre</li><li>- Organiser le processus de production et de mise en oeuvre</li></ul> <p>Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves)</p>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 31275 - U21 Fabrication et mise en oeuvre d'un ouvrage en aluminium ou PVC</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Effectuer un relevé</li> <li>- Organiser et mettre en sécurité les postes de travail</li> <li>- Réceptionner les approvisionnements et/ou matériels</li> <li>- Réaliser les opérations de débit, d'usinage et de façonnage</li> <li>- Réaliser les opérations d'assemblage et de finition</li> <li>- Réaliser le stockage des ouvrages avant livraison</li> <li>- Mettre en sécurité la zone d'intervention</li> <li>- Ordonner la zone d'intervention</li> <li>- Réaliser les opérations de dépose</li> <li>- Réceptionner les supports</li> <li>- Implanter les ouvrages</li> <li>- Réaliser les opérations de pose sur chantier</li> <li>- Assurer la maintenance des ouvrages</li> </ul> <p>Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves)</p>
<p>Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 31275 - U22 Fabrication d'un ouvrage de miroiterie</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organiser et mettre en sécurité les postes de travail</li> <li>- Réaliser les opérations de débit, d'usinage et de façonnage</li> <li>- Réaliser les opérations d'assemblage et de finition</li> <li>- Réaliser le stockage des ouvrages avant livraison</li> <li>- Assurer la maintenance des matériels, des équipements et des outillages</li> </ul> <p>Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves)</p>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 31275 - U30</p> <p>Réalisation et suivi des ouvrages en entreprise : présentation d'un rapport d'activités</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rechercher des informations</li> <li>- Communiquer et rendre compte</li> <li>- Participer à des actions de qualité et sécurité</li> <li>- Animer une équipe</li> <li>- Réceptionner et livrer le chantier</li> </ul> <p>Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves)</p>
<p>Bloc de compétence n°5 de la fiche n° 31275 - U40</p> <p>Mathématiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rechercher, extraire et organiser l'information</li> <li>- Proposer, choisir, exécuter une méthode de résolution</li> <li>- Expérimenter, simuler</li> <li>- critiquer un résultat, argumenter</li> <li>- Rendre compte d'une démarche, d'un résultat, à l'oral ou à l'écrit</li> </ul> <p>Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves)</p>
<p>Bloc de compétence n°6 de la fiche n° 31275 - U50</p> <p>Expression et connaissance du monde</p>	<p>Français et histoire-géographie :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Produire et analyser des discours de nature variée</li> <li>- Produire et analyser des supports utilisant des langages différents</li> <li>- Mobiliser la culture acquise en cours de formation pour produire et analyser des discours et des supports</li> <li>- Construire une réflexion personnelle fondée sur des documents proposés, sur des travaux conduits en cours, sur des lectures et une expérience personnelle et professionnelle</li> </ul> <p>Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves)</p>
<p>Bloc de compétence n°7 de la fiche n° 31275 - U60</p> <p>Langue vivante étrangère</p>	<p>Compétences de niveau B1+ de CECRL</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- S'exprimer oralement en continu</li> <li>- Interagir en langue étrangère ou régionale</li> <li>- Comprendre un document écrit rédigé en langue étrangère ou régionale</li> </ul> <p>Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves)</p>

**Validité des composantes acquises : illimitée**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI/NON		COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	
En contrat d'apprentissage	X		Le jury, présidé, par un inspecteur, est composé à parité : - d'enseignants appartenant à l'enseignement public ou privé ou exerçant en centre de formation d'apprentis ou en section d'apprentissage ; - de professionnels (employeurs et salariés en nombre égal).
Après un parcours de formation continue	X		Idem
En contrat de professionnalisation	X		Idem
Par candidature individuelle	X		Idem
Par expérience dispositif VAE	X		Idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie	X	
Accessible en Polynésie Française	X	

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

**Base légale****Référence du décret général :**

articles D 337-95 à D 337-124 du Code de l'Éducation

**Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté de création : 12 mars 2014

Remplace le BP "Construction d'ouvrages du bâtiment en aluminium, verre et matériaux de synthèse" (DS : 2015)

**Référence du décret et/ou arrêté VAE :****Références autres :****Pour plus d'informations****Statistiques :**

Base Reflet Cereq

<http://www.cereq.fr>

**Autres sources d'information :**

CNDP ONISEP

Légifrance pour les textes réglementaires

<http://www.legifrance.gouv.fr>

<http://www.cndp.fr>

<http://www.onisep.fr>

**Lieu(x) de certification :****Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :****Historique de la certification :**

**Certification précédente :** Construction d'ouvrages du bâtiment en aluminium, verre et matériaux de synthèse